



Thon : inquiétude et colère des pêcheurs de loisirs

En dénonçant « l'injuste répartition de quota de thon rouge », qui est de 1 % pour la France, les fédérations dénoncent cette limitation qui pourrait sonner la mise à mort de l'activité, pourtant porteuse d'une économie bleue conséquente.

Jean-Claude Hodeau, président de la Fédération nationale de la pêche de plaisance (FNPP) a un rêve : celui d'autoriser ses adhérents à pêcher un thon (supérieur à 1,15 m d'au moins 30 kg) par bateau et par an. Mais on est bien loin du compte. En se partageant le quota de 1 % sur l'ensemble du territoire français, actuellement les amateurs ont la possibilité de pêcher un seul thon tous les dix ans ! Une répartition injuste qui selon le représentant : « est contraire aux directives de l'Europe qui recommande de tenir compte de l'impact social et économique. Pour exemple, en Occitanie, la pêche au thon rouge pour la seule fédération FNPP, représente une dépense annuelle estimée à plus de 17 millions d'euros. Cette pratique est un levier économique qui entre intégralement dans l'économie bleue, véritable richesse de notre région ».

Quel avenir ?

Selon le recensement de la FNPP, le nombre de navires pour la pêche au thon, de Port-la-Nouvelle à Cerbère est de 606 bateaux représentant 838 pêcheurs.



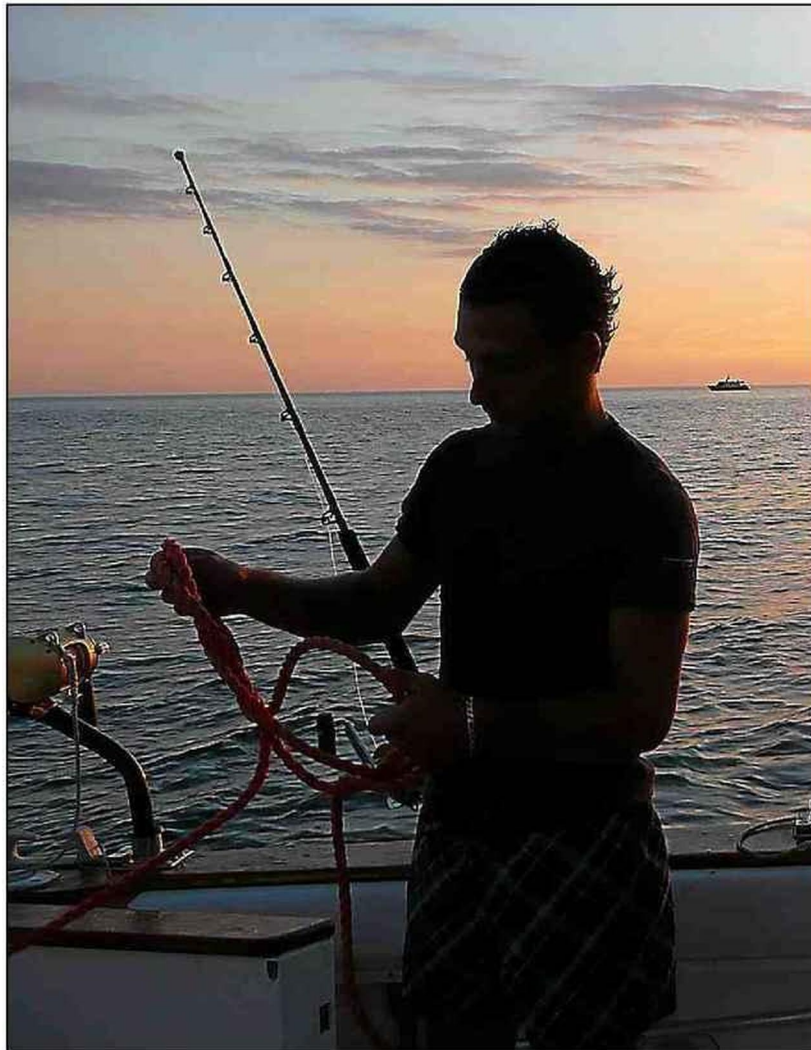
La non-réévaluation du quota sur le thon rouge, pourrait déclencher un coup d'arrêt

Pour l'Occitanie, on compte 1 830 bateaux et 2 464 pêcheurs, dont la majorité est âgée de plus de 55 ans. Cette étude révèle aussi que, 62 % sont des bateaux à moteur d'une moyenne de 7,5 mètres entraînant une dépense annuelle de 11 000 euros (bateau et taxes). À ce titre, souligne le prési-

dent : « nous demandons à être considérés à hauteur de notre poids économique et des dizaines d'emplois que nous induisons. Nous revendiquons un partage plus équitable entre pêche de loisir et professionnelle ». Une alerte lancée vers le Ministère de la mer et auprès de tous les candidats à la présidentielle par les Fédérations : « déjà assujettie à bien des contraintes, la non-réévaluation du quota de thon, pourrait être un élément déclencheur et porter, un coup d'arrêt à la pêche de loisir et à l'économie bleue de notre littoral ». Une demande d'autant plus embarrassante, qu'elle ne respecte pas les recommandations européennes et internationales, comme cela est stipulé dans le compte rendu d'une réunion de travail du comité interministériel du nautisme et de la plaisance.

Véronique Parayre





En plus de la faiblesse du quota actuel, s'ajoute cette année, l'interdiction de la pratique entre 22 h et 6 heures, une aberration de plus pour les pratiquants.